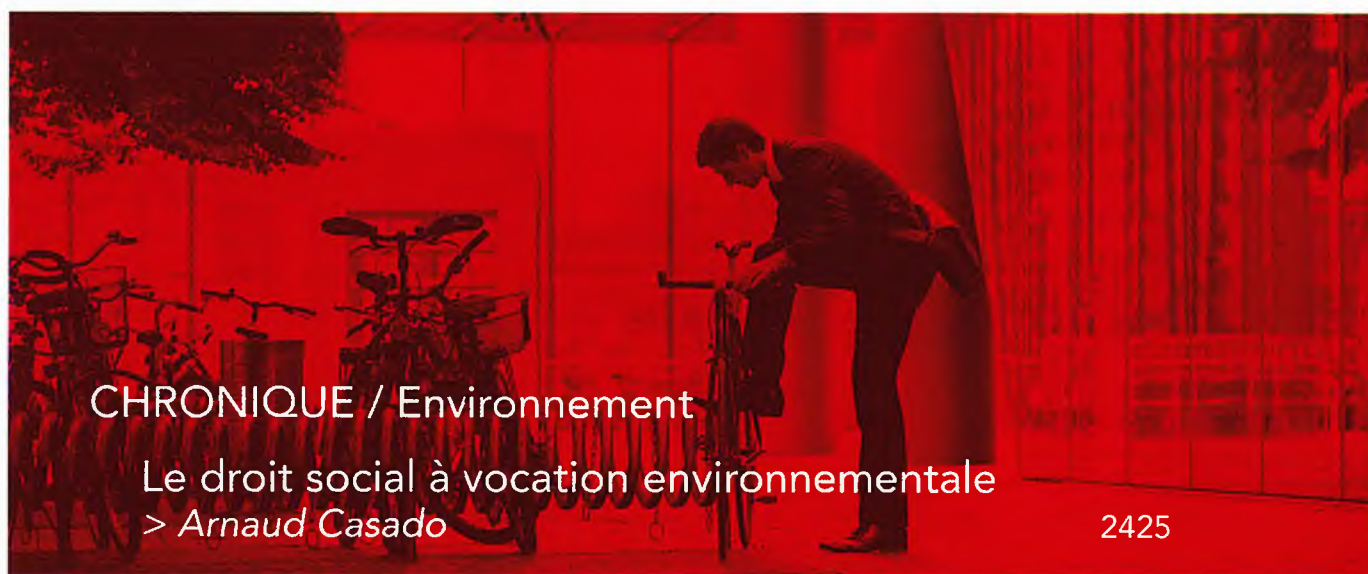


# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
195<sup>e</sup> année  
26 décembre 2019  
n° 44 / 7845<sup>e</sup>  
pages 2401 à 2464



CHRONIQUE / Environnement

Le droit social à vocation environnementale  
> Arnaud Casado

2425

## ÉDITORIAL

2401 Les moutons et l'immigration, *Jean-Baptiste Perrier*

## ACTUALITÉS

- 2407 Responsabilité de la SNCF (exonération) : prise en compte de la faute du voyageur
- 2413 Preuve (principe de loyauté) : stratagème employé par un agent de l'autorité publique
- 2414 Enfance délinquante (preuve de la minorité) : portée des examens osseux
- 2421 Réforme de la procédure civile : publication du décret d'application

## POINT DE VUE

2423 Une cassation participative est-elle possible ?, *Thomas Perroud*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2432 **Chronique** : Théorie juridique de la cartographie des risques, centre du droit de la compliance, *Marie-Anne Frison-Roche*
- 2435 **Panorama** : Arbitrage et modes alternatifs de règlement des litiges, *Thomas Clay*
- 2450 **Notes** : La difficile articulation de la prescription et de la compensation, *note sous Com. 9 oct. 2019, Lionel Andreu*
- 2455 L'opposabilité au tiers garant de l'imputation volontaire des paiements, *note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 24 oct. 2019, Jean-Denis Pellier*
- 2459 Préjudice d'angoisse de mort imminente : les précisions de la première chambre civile de la Cour de cassation, *note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 26 sept. 2019, Geoffroy Hilger*

## ENTRETIEN

2464 Marthe Bouchet et Charlotte Dubois – Coup d'arrêt aux violences conjugales ou coup d'épée dans l'eau ?

DALLOZ



Version numérique incluse\*



321944



31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE  
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,  
et Philippe MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE  
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Maëlle HARSCOUËT DE KRAVEL (5379)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECCI

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

## ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Mame - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOUA, Responsable

Tél. : 01 40 92 20 85

Service publicité : Myriam LACROIX, Responsable

Tél. : 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 705 € HT (719,81 € TTC)

Étranger : 771 € HT

Prix au numéro : 31,65 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Décembre 2019

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Prot : 0,08 kg/t

Ce numéro contient un supplément  
« Tables annuelles 2019 »

## ÉDITORIAL

Jean-Baptiste Perrier

2401

Les moutons et l'immigration



## ACTUALITÉS

2404

### DROIT DES AFFAIRES

#### Banque-Crédit-Garantie

Prescription biennale (portée) : inopposabilité par la caution au créancier, *Civ. 1<sup>re</sup>, 11 déc. 2019*

#### Concurrence-Distribution

Gérant de succursale (statut) : portée du caractère d'ordre public, *Com. 11 déc. 2019*

#### Consommation

Clause abusive (déménagement) : clause restrictive de responsabilité, *Civ. 1<sup>re</sup>, 11 déc. 2019*

#### Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (convention d'occupation précaire) : maintien dans les lieux et nouveau bail, *Civ. 3<sup>e</sup>, 12 déc. 2019*

#### Propriété intellectuelle

Artistes-interprètes (rémunération) : musique diffusée dans des magasins, *Civ. 1<sup>re</sup>, 11 déc. 2019*

#### Société et marché financier

Société civile (responsabilité du liquidateur) : irrecevabilité de l'action *ut singuli*, *Civ. 3<sup>e</sup>, 5 déc. 2019*

2407

### DROIT CIVIL

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Responsabilité de la SNCF (exonération) : prise en compte de la faute du voyageur, *Civ. 1<sup>re</sup>, 11 déc. 2019*

2408

### DROIT IMMOBILIER

#### Agent immobilier

Obligation de conseil (garanties) : risque d'insolvabilité de l'acquéreur, *Civ. 1<sup>re</sup>, 11 déc. 2019*

#### Bail

Bail d'habitation (HLM) : transfert au travailleur handicapé en cas de décès, *Civ. 3<sup>e</sup>, 12 déc. 2019*

#### Construction-Urbanisme

Vente immobilière (rétractation) : clause autorisant un professionnel à se rétracter, *Civ. 3<sup>e</sup>, 5 déc. 2019*

2409

### DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

#### Droit européen

Données personnelles (traitement) : vidéosurveillance d'un immeuble d'habitation, *CJUE 11 déc. 2019*

Protection des consommateurs (motion) : fourniture de chauffage urbain, *Civ. 1<sup>re</sup>, 5 déc. 2019*

Concurrence (entente) : droit à réparation d'un organisme public préteur, *Civ. 1<sup>re</sup>, 11 déc. 2019*

2410

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Droit pénal

Cryptologie (communication de la clé de déchiffrement) : conventionnalité du régime, *Crim. 10 déc. 2019*

#### Procédure pénale

Trafic de stupéfiants (flagrance) : pesée et placement sous scellés des produits, *Crim. 11 déc. 2019*

Fichier LAPI (consultation) : autorisation du ministère public, *Crim. 10 déc. 2019*

Preuve (principe de loyauté) : stratagème employé par un agent de l'autorité publique, *Cass., ass. plén., 9 déc. 2019*

Enfance délinquante (preuve de la minorité) : portée des examens osseux, *Crim. 11 déc. 2019*

Mandat d'arrêt européen (autorité judiciaire d'émission) : indépendance du parquet français, *CJUE 12 déc. 2019*

2417

### DROIT PUBLIC

#### Droit administratif

Compétence administrative : exécution défectueuse d'un marché public, *Civ. 1<sup>re</sup>, 11 déc. 2019*

Élections (inscription) : option entre liste électorale et liste consulaire, *Civ. 2<sup>e</sup>, 12 déc. 2019*

#### Santé publique

Hospitalisation d'office (certificat) : portée de l'exigence d'extériorité du médecin, *Civ. 1<sup>re</sup>, 5 déc. 2019*

2419

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Travail dissimulé (visite domiciliaire) : contrôle de conventionnalité du texte, *Crim. 10 déc. 2019*

#### Sécurité sociale

Maladie professionnelle (demande en appel) : invocation d'une maladie distincte, *Civ. 2<sup>e</sup>, 20 nov. 2019*

2421

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Règlement de la procédure civile : publication du décret d'application (appel recevabilité) : déclaration sans l'annexe des chefs de la disposition critiqués, *Civ. 2<sup>e</sup>, 5 déc. 2019*

#### Voie d'exécution

Saisie conservatoire (requête) : motifs justifiant une procédure non contradictoire, *Civ. 2<sup>e</sup>, 5 déc. 2019*



## POINT DE VUE

2423 Une cassation participative est-elle possible ?  
par Thomas Perroud



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUES

2425 Le droit social à vocation environnementale  
par Arnaud Casado

2432 Théorie juridique de la cartographie des risques,  
centre du droit de la compliance  
par Marie-Anne Frison-Roche

### PANORAMA

2435 Arbitrage et modes alternatifs  
de règlement des litiges  
novembre 2018 – décembre 2019  
par Thomas Clay

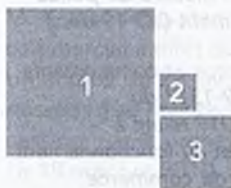
### NOTES

2450 La difficile articulation de la prescription  
et de la compensation, note sous *Com.* 9 oct. 2019  
par Lionel Andreu

2455 L'opposabilité au tiers garant de l'imputation volontaire  
des paiements, note sous *Civ. 1<sup>re</sup>*, 24 oct. 2019  
par Jean-Denis Pellier

2459 Préjudice d'angoisse de mort imminente : les précisions  
de la première chambre civile de la Cour de cassation,  
note sous *Civ. 1<sup>re</sup>*, 26 sept. 2019  
par Geoffrey Hilger

**Le prochain numéro du Recueil  
paraîtra le 16 janvier 2020**



## ENTRETIEN

2464 Marthe Bouchet et Charlotte Dubois – Coup d'arrêt aux violences conjugales ou coup d'épée dans l'eau ?

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



**\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

**Retrouvez également  
votre revue numérique  
sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)**